## Énoncé de principes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sur les partenariats public-privé – Commentaires du SCFP

- Nous sommes heureux que le CCSP établissent des normes de comptabilité du secteur public pour les partenariats public-privé (PPP). Le recours accru aux PPP crée d'immenses obligations pour la dette publique qui n'apparaissent pas dans les états financiers publics. Les actuelles pratiques comptables et budgétaires incitent fortement les élus et les gouvernements à recourir aux PPP pour l'infrastructure publique au lieu d'utiliser le financement et l'exploitation publics.
- Toutefois, le CCSP doit veiller à ce que des normes comptables transparentes et rigoureuses s'appliquent aussi à toutes les activités publiques ou privées qui offrent des services publics et reçoivent un financement public, y compris d'autres formes de partenariats public-privé moins strictement définies, comme les projets de conception, construction et financement à long terme, les partenariats public-privé pour lesquels le gouvernement n'a pas d'intérêt résiduel important, les projets de paiement en fonction du résultat ou les obligations à impact social.
- Dans les faits, ce sont les gouvernements qui assument le risque et qui sont responsables de veiller à ce que l'infrastructure publique continue à fonctionner et à ce que les services publics associés soient fournis. Il n'est pas nécessaire que l'entité publique ait le contrôle total du prix, de l'accès ou de l'utilisation de l'infrastructure, ni qu'elle fournisse tout le financement – dans certains cas, elle fournit au secteur privé les actifs publics, le terrain, le droit de gagner des revenus ou d'autres contreparties non financières.
- L'évaluation des actifs publics au coût pour un montant nominal est un incitatif significatif à vendre des actifs publics, à privatiser l'infrastructure et à entreprendre des PPP. Le Canada devrait adopter des normes de comptabilité du secteur public et des meilleures pratiques internationales exigeant que la propriété, l'édifice et le matériel soient mesurés à leur juste valeur.
- Les gouvernements devraient utiliser les coûts d'emprunt normaux du secteur public (par exemple des rendements des obligations à long terme) comme taux d'actualisation pour calculer la valeur actuelle des trésoreries et passifs associés aux PPP. Ils seraient directement observables et cohérents et accroîtraient la transparence en obligeant les projets de PPP à calculer et à tenir compte explicitement des transferts de risques.
- En même temps, les entités publiques devraient être tenues de rendre compte des flux de trésorerie contractuels nominaux estimés et des équivalents associés aux projets de PPP, individuellement et ensemble, comme l'ont fait d'autres pays et comme le recommandent les experts du FMI. Cette méthode accroîtrait beaucoup la transparence et la reddition de comptes, en plus d'offrir de la cohérence dans un contexte où les taux d'actualisation varient.
- Nous sommes tout à fait d'accord avec des exigences de divulgation plus détaillée et complète pour les PPP, comme le propose le Principe 7 et comme l'exigent les Normes comptables internationales pour le secteur public (IAS 32, paragraphe 32). La divulgation des détails relatifs à tous les coûts, y compris les dépenses estimées en capital, l'exploitation et l'entretien, les garanties de revenus minimums et la valeur des contreparties non financières, devrait être obligatoire pour chaque projet et dans l'ensemble, et ce annuellement. Les montants de trésorerie nominale estimés devraient aussi être divulgués. Les gouvernements devraient également rendre publics tous les documents des contrats, les conditions importantes, les changements, les entrants et les hypothèses, incluant les taux d'actualisation et les transferts de risques estimés, associés aux projets de PPP.
- Ces principes et exigences de divulgation devraient en outre s'appliquer aux processus et aux analyses de rentabilité utilisés pour choisir entre un PPP et l'approvisionnement public. Et parce que ces normes de comptabilité accrues sont peu susceptibles d'éradiquer les préjugés favorables aux PPP de la comptabilité du secteur public, les gouvernements devraient adopter d'autres pratiques plus rigoureuses en matière de budgets et de pratiques financières dans le but d'éliminer ces préjugés et incitatifs fiscaux inappropriés pour se lancer dans des PPP.